DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
ALSACE

NATURA 2000

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE CONCERTATION SECTORIEL du 1er mars 2005
Secteur 2 – Plobsheim - Gambsheim

NATURA 2000 – Sites « Rhin Ried Bruch de l'Andlau »

Réunion présidée par M. François ADAM, Sous-Préfet de Strasbourg-Campagne.

Etaient présents :

Philippe OSSWALD, FDSEA
Jean BRAUD, CRPF Lorraine Alsace
Sébastien LIEBBRECHT, Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
Clarisse METZ, représentant Chambre d'agriculture du Bas-Rhin, secteur Ried Nord
Robert SCHNEIDER, Adjoint au Maire de Gambsheim
Vincent HELTZ, FDSEA Chambre d'agriculture
Francis WACKENHEIM, Aérodrome du Polygone
Jean-Pierre VACHER, BUFO
Stéphane GIRAUD, Directeur du GEPMA
Théo TRAUTMANN, Vice-Président du CSA
Corinne BLOCH, APFR, commune de La Wantzenau
Claude WEISS, Adjoint au Maire de La Wantzenau
Didier CHABOD, Port Autonome de Strasbourg
Frédéric BIEBER, Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin
Frédéric LONCHAMPT, Ville de Strasbourg, Réserve Naturelle de l'île du Rohrschollen
Pierre NOGUES, Aéroport international Strasbourg, Responsable Environnement qualité
Jean-Paul LINGELSER, Adjoint au Maire de Nordhouse
Michel BERGER, DRD Jeunesse et Sports
Jean WENCKER, Alsace Nature
Jonathan FISCHBACH, Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
Ludovic SPRAUER, Communauté des communes de Gambsheim-Kilstett
Patrice LETTERMANN, Secrétaire général UIC Alsace
Charles GEWINNER, Adjoint au Maire de Plobsheim
Lt Colonel Robert ROSER, DMD 67
André KIEFFER, Etablissements du Génie militaire de Strasbourg
Cdt Jean-Marie CLUSSMANN, DMD 67
Christophe KIMMEL, DDAF du Bas-Rhin
Claude MAURER, UNICEM Alsace
Carole SCHECKLE, UNPG Alsace – UNICEM
Gérard SCHNELL, UNICEM Alsace
Daniel DALMORO, EDF GEH Rhin
Jean-Pierre STEINMETZ, Ligue d'Alsace de Cyclotourisme
Marie Hélène CLAUDEL, DIREN
Rémy GENTNER, CUS, opérateur DOCOB

Etaient excusés :

Jean-Louis FREYD, Maire d'Eschau
Le Président du SCOTERS
La Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales santé environnement
Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche
Fabienne KELLER, Maire de Strasbourg
Robert GROSSMANN, Président de la CUS

Introduction

Monsieur François ADAM, sous-préfet de Strasbourg-Campagne introduit cette deuxième réunion du groupe sectoriel 2 : initialement prévue le 18 janvier, cette réunion a été décalée de plus d'un mois en raison d'une période de réserve électorale . Ce report ne remet pas en cause l'échéancier initialement prévu, à savoir :

- Mi 2005 : présentation du diagnostic socio-économique et des enjeux.
- Fin 2005 : présentation des mesures
- Courant 2006 : validation des DOCOB par le COPIL interdépartemental.

M. le sous-préfet présente l'ordre du jour de la réunion :

- Explicitation de la notion de diagnostic écologique
- Présentation des premiers éléments de diagnostic écologique sur le secteur 2 :
  - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire
  - Premier état des lieux des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le secteur
- Présentation de la mise en place des groupes thématiques
- Discussions

Enfin, M. le sous-préfet rappelle que les limites du secteur 2 ont été légèrement modifiées :
Limite secteur 2 / secteur 3 : le plan d'eau de Plobsheim a été transféré sur le secteur 2 afin de respecter une logique de gestion administrative : le plan d'eau de Plobsheim fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope qui est géré administrativement par la sous –préfecture de Strasbourg-campagne. Il a donc été transféré sur le secteur 2. Toutefois, la partie de Nordhouse hors plan d'eau, reste dans le secteur 3, ainsi que la partie de forêt située sur le ban communal de Plobsheim, mais dans le polder d'Erstein.

1/ Explicitation de la notion de diagnostic écologique (Marie-Hélène CLAUDEL, DIREN Alsace)

Voir aussi la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opérateur.

Mme CLAUDEL rappelle brièvement le contenu d'un document d'objectif, en développant plus particulièrement la première partie : « l'analyse de l'état initial » qui comprend notamment un diagnostic écologique (habitats et espèces), ainsi qu'un diagnostic socio-économique (activités humaines). Le diagnostic a pour objectif de permettre l'identification et la hiérarchisation des enjeux, des objectifs de développement durable et des mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Le diagnostic écologique réalisé a consisté dans un premier temps à identifier et caractériser les habitats naturels d'intérêt communautaire. Le résultat de ce travail

effectué sur l'ensemble de la bande rhénane dans le cadre du programme LIFE Rhin Vivant, a permis de cartographier les habitats forestiers, aquatiques et de milieux ouverts et d'en déterminer leur état de conservation. Un document intitulé « Référentiel des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire de la bande rhénane » a été réalisé et reprend la description de chacun des habitats ainsi que les méthodologies utilisées . Ce document est consultable en version papier à la DIREN et est téléchargeable sur le site INTERNET du programme LIFE (www.rhinvivant.com) et sur le site de la DIREN Alsace (www.alsace.ecologie.gouv.fr).

L'autre volet du diagnostic écologique concerne les espèces d'intérêt communautaire. Une première liste a été établie par l'opérateur, sur la base des données disponibles. Celle-ci devra être complétée ultérieurement par un état de présence ainsi que pour certaines espèces par la cartographie de leurs habitats .

Le diagnostic écologique permet d'établir l'état initial des habitats et des espèces. Il doit aussi permettre d'identifier les facteurs qui leur sont favorables ou défavorables.

2. Présentation des premiers éléments de diagnostic écologique sur le secteur 2 (Rémy GENTNER, opérateur Natura 2000 (CUS))

2.1. Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire (réalisée dans le cadre du programme LIFE « Rhin vivant ») a permis d'identifier les habitats forestiers, ouverts et aquatiques présents sur le secteur 2. Les états de conservation de ces habitats ont également été caractérisés.

La description des habitats présents sur le secteur 2 est synthétisée dans le document d'objectif provisoire, distribué en séance *(ce document peut être obtenu auprès de l'opérateur ou de la DIREN).*

Il ressort de cette analyse que les habitats forestiers d'intérêt communautaire représentent plus de 61% de la surface totale de la ZSC sur le secteur 2. Un type d'Habitat est largement prépondérant (97%) : la chênaie pédonculée - ormaie champêtre alluviale rhénane.
Les habitats forestiers d'intérêt communautaire ont été évalués pour 55% de leur surface comme représentatif des habitats d'intérêt communautaire décrits.
Les habitats forestiers dont l'état a été estimé comme « Non représentatif » totalisent 31%. Il s'agit de formations boisées soit ayant perdu leur caractère alluvial depuis peu de temps (moins de 50 ans), soit présentant un taux d'essences non indigènes typiques des milieux rhénans de moins de 20%. Les essences concernées sont principalement le Hêtre, les résineux, les peupliers de culture, et le robinier faux-accacia. Enfin, 14 % des habitats forestiers d'intérêt communautaire sur le secteur 2 présentant un mauvais état de conservation (états transformé T et très transformé TT) correspondent à des peuplements dominés par les essences allochtones

Les habitats communautaires de milieux ouverts représentent sur le secteur 2, 1,5% de la surface en ZSC (47.35ha)

Les données recueillies lors de la cartographie des habitats aquatiques réalisée par l'ULP confirment la présence de deux habitats d'intérêt communautaire dans le secteur 2 : « Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* » *et* « Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* ». Ces habitats aquatiques s'étendent sur un linéaire de près de 84 km dans le périmètre actuel de la ZSC élargi de 50 m.
Il ressort de cette analyse que 40 % des relevés effectués dans les habitats aquatiques d'intérêt communautaires sont jugés dans un état écologique « mauvais à médiocre ».

Les cartes qui ont été réalisées (affichées pendant la séance) sont téléchargeables sur le site Internet de la DIREN Alsace.

2.2. Premier état des lieux des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

La liste des espèces d'intérêt communautaire identifiées à ce jour sur le secteur 2 est présentée et distribuée en séance *(et peut être obtenue auprès de l'opérateur)*. Pour les **espèces de l'annexe II de la Directive Habitats,** 11 espèces ont été recensées comme bien présentes sur le secteur 2 comme le Castor, le Triton crêté ou encore le Lucane Cerf-volant (insectes)
Par ailleurs, 18 espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux ont été observées dans la ZSC du secteur 2 dont 6 espèces nicheuses sur le site: Pic mar, Pic cendré, Pic noir, Martin pêcheur, Pie grièche écorcheur, Sterne Pierregarin.

Les principales sources de données qui ont été utilisées sur le secteur 2 sont les études réalisées dans le cadre de l'établissement des plans de gestion de la réserve naturelle de l'île du Rohrschollen et de la forêt de La Wantzenau (programme LIFE Rhin Vivant), des études préalables aux travaux de restauration de l'Altenheimerkopf en forêt du Neuhof (action C4 programme LIFE Rhin Vivant), de la Contribution à l'inventaire Natura 2000.

3. Discussion

M. Stéphane GIRAUD regrette que dans la liste des espèces, il manquaient des éléments concernant les Chauves-souris, que l'on peut retrouver dans les forêts rhénanes, où les chauves-souris peuvent chasser.

M. Rémy GENTNER précise qu'il s'agit d'un premier inventaire des espèces présentes sur le secteur 2, obtenues à partir de données bibliographiques et que cette liste pourra encore être complétée ultérieurement selon les données disponibles.
Mme Marie-Hélène CLAUDEL précise qu'une étude va être confiée à ODONAT pour compléter cette liste pour un certain nombre de familles dont on ne disposait que de très peu de données.

M. Sébastien LIBBRECHT souhaite savoir si, pour les habitats aquatiques, les berges ont été intégrées pour déterminer le type d'habitat rencontré.

M. Rémy GENTNER rappelle que les habitats aquatiques ont été déterminés à partir d'une clé phyto-écologique de plantes aquatiques et non de plantes rivulaires.

Sébastien LIBBRECHT demande également si la cartographie des habitats d'espèces sera faite de façon précise ou si l'on ne fera figurer qu'un périmètre lâche.

Mme Marie-Hélène CLAUDEL précise que pour certaines espèces, le lieu de gagnage ou de reproduction est relativement vaste et que de ce fait une localisation précise ne présenterait pas d'intérêt et ne pourrait se faire. Un degré de précision important n'est d'ailleurs pas souhaitable, si l'on souhaite préserver les espèces fragiles.

M. Théo TRAUTMANN signale que l'Hirondelle de rivage et la Mésange rémiz sont régulièrement observées sur Plobsheim. Corinne BLOCH signale également la présence de la Mésange rémiz à La Wantzenau.

M. Rémy GENTNER rappelle que la liste des espèces transmise ne prend en compte que les espèces relevant de l'annexe II de la Directive Habitat et celles relevant de l'annexe I de la Directive Oiseaux, ce qui explique l'absence de ces espèces dans la liste transmise.

M. Théo TRAUTMANN demande d'élargir cette liste aux espèces de la liste rouge en Alsace.

M. Pierre NOGUES soulève le problème de connexions entre les milieux d'un secteur à l'autre et demande si une attention est porté sur ce qu'il se passe du côté allemand.

Mme Marie-Hélène CLAUDEL rappelle que ce problème de corridors est à l'étude dans les services de la Région Alsace dans le cadre du projet Trame Verte. Concernant l'application de la Directive Natura 2000 en Allemagne, les procédures sont très différentes d'un pays à l'autre et il n'est pas toujours très simple d'adapter les procédures. En outre, pour ce qui concerne les oiseaux, le projet d'un site RAMSAR (zone humide d'importance internationale) transfrontalier sur les ZPS françaises et allemandes permettra de garantir une continuité écologique.

M. Théo TRAUTMANN signale également des erreurs dans la présentation concernant la dénomination d'associations végétales citées dans le document sont fausses en regard des éthymologies. Ces erreurs avaient déjà été signalées après relecture du référentiel habitat.Il apparaît cependant que celles-ci sont conformes au Prodrome des végétations de France de 2004.
Mme Marie-Hélène CLAUDEL signale que le référentiel est encore en cours de corrections ultimes et que l'ensemble de ces remarques seront intégrées à la version finale.

M. Théo TRAUTMANN se pose la question de la validité des observations anciennes, en particulier en ce qui concerne la dénomination de certaines espèces, en particulier pour ce qui concerne le Grand capricorne que l'on peut facilement confondre avec une autre espèce.

M. Rémy GENTNER précise que ces données proviennent du document « Contribution à l'inventaire Natura 2000 » et qu'en conséquence elles devraient être fiables.

M. Théo TRAUTMANN demande qu'une attention particulière soit portée sur les habitats qui ont anciennement abrité des espèces relevant de l'annexe II de la Directive Habitat et qui pourraient permettre la réapparition de certaines espèces comme l'Azurée

des paluds qui a été observé entre la Robertsau et La Wantzenau il y a moins de trente ans.

M. Stéphane GIRAUD demande pourquoi on n'intégrerait pas les espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats dans la liste transmise, à partir du moment où elles sont en déclin en Alsace.

M. Marie-Hélène CLAUDEL précise que la priorité est d'abord d'établir une cartographie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire à forts enjeux (ce qui est déjà une tâche délicate) , et que pour ce qui concerne les autres espèces des précisions pourront être apportées dans la mesure où les connaissances existent.

4. Elaboration du diagnostic socio-économique (Marie-Hélène CLAUDEL)

Mme Marie Hélène CLAUDEL rappelle que le diagnostic socio-économique doit être présenté en juin 2005 (prochaine réunion du groupe sectoriel).

A cette fin, plusieurs actions ont été et seront mises en œuvre :

1. Une étude est menée par la Chambre d'Agriculture, concernant le diagnostic agricole.
2. Des groupes thématiques transversaux entre les différents secteurs seront créés dès le mois de mai .
3. Des rencontres et des réunions thématiques au niveau local pourront être organisées par l'opérateur du secteur pour traiter de problématiques particulières. Ce sera notamment le cas pour l'aspect agricole.

Chaque personne concernée est donc invitée à contacter l'opérateur (dont les coordonnées sont rappelées ci-dessous) pour lui faire part :

- de son souhait de participer aux groupes thématiques transversaux
- de son souhait d'une rencontre pour évoquer des problématiques particulière
- d'informations relatives au site et qui seraient à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Coordonnées de l'opérateur du secteur n°2 :

Rémy GENTNER
Communauté Urbaine de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67 076 Strasbourg cedex
Tél. : 03.88.60.97.22.
Fax : 03.88.60.96.70.
Adresse électronique : remy.gentner@cus-strasbourg.net

La séance est levée à 16h30.

Le Sous-Préfet,

François ADAM